

Séance du 10 décembre 2008

Le dix décembre deux mil huit à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame JOVILLARD, Messieurs VIEUX, PLASSE, MORIN, BERTY, Mesdames CATALA, AIRAULT, Monsieur DELESTRA, Madame SIMPSON, Mademoiselle Lucie DUPORT, Monsieur Sylvain GROS.

I. POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DU MOIS ÉCOULÉ

SAVA

Jean-Claude DELESTRA : réunion pour dégâts sur le lit de la rivière Nizy. Modification de la parcelle acceptée par Monsieur BRAYMAND et demande de la réalisation d'une digue en amont.

Sylvie JOVILLARD a eu une commission communication : une lettre va être adressée aux abonnés. Découvre que le Margand ne sera pas raccordé pour dans l'immédiat contrairement aux confirmations du Président du SAVA et de son Vice-Président Monsieur Gérard.GUNTHER.

ENFANCE

Véronique CATALA : CAP générations a présenté ses activités. A signaler la vocation de centre social de cette structure.

Sylvie JOVILLARD : réunion Ballad'ou, difficultés avec le CEPRA. Réunion le 15 décembre 2008 pour écarter le CEPRA du dispositif futur dont le pilotage serait confié à Cap Générations.

Cécile SIMPSON : délocalisation des activités de CAP générations pour les jeunes. Réunion conseil d'école : pas de problème particulier.

Sylvie JOVILLARD : Réunion enfance à la CCPBO : 93 % de retour de questionnaires pour Légny, très bon score au regard des retours sur les autres communes (4 à 20% environ). Le constat partagé : Manque d'infrastructures petite enfance, plus de souplesse horaire, et quid de la prise en charge des 2/3 ans pour la rentrée 2009 si la mise en place des jardins pédagogiques est effective.

SYDER

Alain BERTY attend le compte-rendu sur le budget. Nouveaux locaux du SYDER à Ecully. Prochains travaux sur la commune : Mr MEYNIER enfouissement des réseaux.

INONDATIONS

Sylvie JOVILLARD : Réunion à la Sous-Préfecture pour découvrir la version finale du plan de prévention des risques inondations (PPRI) pour 28 communes qui longent la vallée d'Azergues. Obligation pour le Maire d'établir un plan de prévention de sauvegarde.

Michel VIEUX et Jérôme PLASSE : réunion pour inondations au niveau de la CCPBO. La CCPBO a réuni les 18 communes pour les rivières inondées. Vont définir les priorités. Notre commune qui se récupère les rivières du Nizy, Soanan et l'Azergues a fait état de ses dégâts notamment ceux du Nizy et du pb calibrage du passage à hauteur de MASSY-ROUGIER.

Sylvie JOVILLARD informe le Conseil des travaux de remise en état de la voirie qui vont être réalisés : ont été retenus le Chemin communal menant aux Ponts Tarrets, le chemin conduisant à la Flachère. De plus, a été étudié des travaux sur le chemin rural longeant la maison de Monsieur QUEYREL. Il est rappelé au Conseil que ce type de travaux n'est pas de la compétence obligatoire de la Commune. D'où un risque de jurisprudence. En conséquence, et après vote du Conseil, il est accepté la réalisation de ces travaux sur ce chemin rural en retenant le caractère exceptionnel de ces travaux en lien avec l'état de catastrophe naturelle déclaré sur la commune.

SOCIAL/PERSONNES AGÉES

Sylvie JOVILLARD : Une réflexion est en cours sous le pilotage de la Maison Jean Borel. En effet, suite à la fermeture de la maison de repos du Bois d'Oingt se pose le Problème de la destination de cet emplacement privilégié. Par ailleurs, la maison de LETRA fermant, il serait important de se mobiliser pour «récupérer» la moitié des lits subventionnés, soit 30 lits, le restant étant affecté à GRANDRIS. De plus, l'allongement de la durée de vie, le développement des maladies d'Alzheimer posent aussi la nécessité de remettre aux normes la maison de retraite Jean Borel. D'où la proposition de créer un pôle de gériatrie en lieu et place de la maison de repos.

CCPBO

Sylvain GROS : le CDPRA n'a pas utilisé toutes les subventions qui seront reportées en 2009. Vote des indemnités allouées au comptable du trésor. Modification des tarifs de la déchetterie. Création d'un syndicat mixte aux OLMES autour d'une zone d'activités en lien avec la sortie d'autoroute. La CCPBO et de Tarare sont prioritaires. Vote pour la dématérialisation des actes administratifs. Refus des élus sur la proposition d'une taxe additionnelle telle que proposée par le Pdt de la CCPBO.

COMMUNICATION

Marlène AIRAULT finit le bulletin N°3. Fait le point avec Sylvain Gros des derniers articles. Prépare le livret d'accueil : il comprendra toutes les coordonnées essentielles, se veut un guide très pratique.

BUDGET

Olivier Morin : solde du contrat triennal 2006/2008 avec l'engagement des investissements portant sur le cimetière (acquisition d'un columbarium), sur l'école (ouverture fenêtres et protection vélux), sur la signalétique des rues, sur l'étude paysagère place du bourg et sur les plantations paysagères du parking.

INFORMATIONS DIVERSES

Soirée des Mariannes d'Or pour les Ponts Tarrets le 18 décembre 2008 à 19H à Lyon.

La Loco conserve son bail mais cesse son activité au 31/12/2008.

Vœux du Maire le 9 janvier 2009 à 19H : bilan de l'année écoulée, projets de l'année suivante.

Sylvie JOVILLARD a rencontré le géomètre, les travaux du parking de la gare aux Ponts Tarrets doivent se faire en 2009 : 70 places. Information toujours pas confirmée officiellement par la CCPBO.

Sylvie JOVILLARD a rencontré avec l'architecte la famille RATTON pour l'extension de la Halle. Pas de problème particulier. L'étage n'est pas retenu car impose trop de contraintes techniques (et donc financières). Voir pour emplacement de la fontaine.

Mme le Maire informe le conseil de l'état de catastrophe naturel retenu pour la commune de Légny.

II. MODIFICATION DU PLU

Mme le Maire expose au Conseil le rapport du commissaire enquêteur qui fait suite à l'enquête publique.

Les conclusions du commissaire sont favorables aux propositions de la modification N°1 du PLU et confirment que la requête de Mr Robert ne peut être retenue.

Suite à cette lecture, Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'approbation de la modification N°1. Le Conseil vote à l'unanimité la modification N°1 du PLU.

Par ailleurs, Mme le maire informe le Conseil sur la remarque formulée par le notaire, Me Lamy, sur la dimension de la délibération portant sur le droit de préemption urbain qui reste assez limitatif. En conséquence, Mme le maire souhaite que ce soit un droit de préemption urbain renforcé qui puisse être adopté sur la zone des Ponts-Tarrets afin d'être réactif par rapport aux opportunités foncières et immobilières qui pourraient se présenter. Après discussion, ce droit de préemption urbain renforcé est adopté à la majorité des membres (1 abstention – Mr Delestra favorable à la proposition juste pour la zone des Ponts-tarrets) pour la totalité de zones construites et à construire de la commune.

Prochain conseil le 6 janvier 2009 à 19H30.